

**Bureau du 4 octobre 2004**

**Décision n° B-2004-2554**

commune (s) : Irigny

objet : **Cession, aux époux Subtil, d'une parcelle de terrain située 47, rue de Garantèze**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder une parcelle de terrain de 83 mètres carrés environ située 47, rue de Garantèze à Irigny, aux époux Subtil qui souhaitent l'incorporer à leur propriété contiguë.

Il s'agit d'une partie d'un terrain de 255 mètres carrés qui a été acquis gratuitement par la Communauté urbaine en vue de l'élargissement de la rue de Garantèze.

Or, cette opération de voirie ne nécessitera pas une emprise de cette importance et il subsistera un délaissé correspondant aux 83 mètres carrés sus-visés.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette cession interviendrait à titre gratuit, étant précisé que les époux Subtil prendraient à leur charge la réalisation de la clôture à édifier à l'alignement de la voie et faisant soutènement de leur propriété ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis de cession aux époux Subtil d'une parcelle de terrain située 47, rue de Garantèze à Irigny.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique destiné à régulariser la cession d'une parcelle de terrain de 83 mètres carrés environ aux époux Subtil.

**3° - La présente cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 1 375,26 € en dépenses - compte 674 100 - fonction 820 - opération 0499 et en recettes - compte 211 100 - fonction 820 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,